



---

## DÉCLARATION

---

94/16

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

### NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DE L'HONORABLE ROY MACLAREN,

MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL,

À LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DU GATT

À MARRAKECH

MARRAKECH (Maroc)

Le 12 avril 1994

Monsieur le Président, honorables ministres, distingués délégués et invités,

Nous avons longtemps attendu la journée d'aujourd'hui, mais cela en valait certainement la peine.

Nous saluons ici, à Marrakech, l'aboutissement d'une entreprise qui a nécessité un immense effort de créativité et de volonté politique de la part de tous les pays, grands et petits, qui ont participé à l'Uruguay Round. Nous avons contribué à instaurer un monde meilleur en améliorant le système commercial mondial. Nous avons libéralisé l'accès aux marchés pour la plupart des biens et services. Nous avons renforcé les règles internationales et nous allons maintenant les appliquer à un éventail encore plus étendu de nos échanges - en fait, à la grande majorité du commerce mondial.

Notre réussite commune apporte une réponse éloquente aux prophètes de malheur qui, hier encore, clamaient que le GATT était mort, que le système multilatéral était atteint de paralysie terminale. Plus important encore, notre succès vient confirmer les rédacteurs de la Déclaration de Punta del Este dans leur conviction que les nations sont capables de transcender leurs intérêts étroits pour créer un système d'échanges à la fois accessible et avantageux pour tous les partenaires commerciaux.

Le Canada est très fortement tributaire du commerce. Nous avons et aurons toujours à coeur de renforcer le système mondial des échanges. Le GATT a de tout temps constitué la pierre angulaire de notre politique commerciale. Notre appartenance à l'ALENA [Accord de libre-échange nord-américain] n'y changera rien.

Au cours des huit dernières années, le Canada a pris une part active aux négociations de l'Uruguay Round. En décembre 1988, nous avons eu l'honneur d'accueillir à Montréal l'examen à mi-parcours. Depuis, les événements nous ont forcés à élargir le sens de l'expression «à mi-parcours», mais, pour avoir été plus longs à venir, les résultats n'en sont pas moins impressionnants.

L'Acte final libéralise le commerce au sens traditionnel du terme, puisqu'il abaisse les droits de douane et lève les barrières. En fait, nous avons dépassé l'objectif que nous nous étions fixé à Montréal et qui consistait à réduire d'un tiers les tarifs douaniers frappant les produits industriels.

L'Accord va cependant beaucoup plus loin. Il renforce les règles existantes. Il définit la notion de subvention, ce qui est une première pour un accord de commerce multilatéral. De plus, il établit les critères qui permettront d'exclure certaines subventions - visant le développement régional, la recherche-développement et la protection de l'environnement - de l'application de mesures compensatoires. Et il renforce les disciplines multilatérales touchant les subventions qui ont des effets négatifs sur les intérêts commerciaux d'autres pays. Il

interdit les mesures dites de la «zone grise» et restreint le recours aux mesures de sauvegarde. Il ajoute aux résultats du Tokyo Round. Il réorganise le mode de règlement des divergences qui peuvent survenir, même entre les meilleurs partenaires commerciaux. En fait, il exclut tout recours aux mesures unilatérales dans le cas des litiges commerciaux visés par les accords relatifs à l'Organisation mondiale du commerce. Le nouveau système mis en place pour le règlement des différends - avec des règles plus claires, des délais plus stricts, un processus d'appel et un caractère obligatoire - constitue l'une des réformes les plus durables dans une liste qui en compte un grand nombre.

De plus, l'Accord élargit le champ d'application de nos règles commerciales aux produits agricoles, aux textiles et aux vêtements, qui avaient jusqu'ici échappé aux disciplines du GATT. Pour ce qui concerne les textiles et les vêtements, l'Accord sonne le glas du régime de partage des marchés. Quant aux produits agricoles, nous avons modifié radicalement la conception que se font les gouvernements des mesures de soutien et du commerce dans ce secteur. Les engagements souscrits relativement à l'accès aux marchés et les réductions convenues touchant les mesures de soutien internes et les subventions à l'exportation restent sans doute en deçà des objectifs ambitieux que nous nous étions fixés pour les négociations, mais ils n'en marquent pas moins un progrès irréversible, et perfectible. Qui plus est, nous avons atteint notre objectif principal, à savoir faire en sorte qu'un seul et même ensemble de règles s'applique à tous les produits.

Pour la première fois, les règles s'appliqueront aussi à la propriété intellectuelle et aux services, qui représentent une part sans cesse croissante du commerce international. Ceux qui sont là depuis le début des négociations (et il y en a quelques-uns parmi nous!) se rendent mieux compte des progrès accomplis. Non seulement les services font désormais l'objet de disciplines multilatérales convenues, mais plus d'une centaine de pays se sont engagés à libéraliser leurs marchés des services. Et d'autres négociations sont prévues pour élargir les engagements à venir à des secteurs aussi importants que les transports maritimes, les télécommunications et les services financiers.

Les pays ont dû prendre de dures décisions dans tous ces domaines, certes, mais le plus difficile aura sans doute été de mettre fin à l'Arrangement multifibres et d'assujettir tous les produits agricoles à des mesures tarifaires. Mais les gouvernements, agissant de concert, ont su prendre les bonnes décisions - non pas par altruisme, mais parce qu'ils ont compris qu'il serait plus profitable à leurs économies de libéraliser les marchés et de mettre un terme au gaspillage d'énergie et d'argent

entraîné par la montée des subventions. C'est là une percée majeure.

Et ce n'est pas tout. La création de l'Organisation mondiale du commerce représente sans conteste le couronnement des négociations de l'Uruguay Round. Il nous fallait en effet une instance chargée de superviser l'application des différents accords qui forment l'«engagement unique» auquel nous avons souscrit. La définition du principe de l'«engagement unique» et l'adhésion à ce principe ont du reste joué un rôle essentiel dans l'heureux aboutissement des négociations et l'établissement de l'Organisation.

La nouvelle Organisation permettra enfin d'asseoir le commerce international sur une solide base institutionnelle en constituant, avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, le troisième pilier de l'édifice économique et financier mondial. Pour recueillir le fruit de l'Uruguay Round, ceux d'entre nous qui doivent obtenir l'approbation parlementaire ou accomplir d'autres formalités de même nature doivent agir rapidement pour garantir que l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce peut entrer pleinement en vigueur au plus tard en janvier prochain. Le gouvernement du Canada entend bien accomplir toutes les procédures requises par sa législation avant la fin de l'année. Il serait tout à fait injuste de faire attendre encore à la communauté mondiale des avantages si chèrement acquis. Aucun de nous ne doit permettre que des questions de politique intérieure, si urgentes soient-elles, viennent retarder la mise en oeuvre de l'Accord ou y faire obstacle.

De plus, pendant la période intérimaire, nous devons résister à la tentation de prendre des mesures protectionnistes qui viendraient défaire les arrangements convenus. Nous devons tous respecter les engagements que nous prenons à cet égard dans la Déclaration ministérielle.

Enfin, il nous faut sans tarder porter notre attention sur les problèmes qui s'annoncent, afin de faciliter la transition du GATT à l'Organisation mondiale du commerce. Le Comité préparatoire devra établir le cadre administratif et financier de l'Organisation, superviser le fonctionnement continu des groupes de travail, prévoir des négociations sur les secteurs faisant encore problème et organiser le programme de travail pour la mise en oeuvre des accords issus de l'Uruguay Round.

Outre ces tâches immédiates, nous sommes confrontés à des défis plus grands encore. Jusqu'ici, je vous ai surtout parlé du travail que nous avons accompli dans le cadre de l'Uruguay Round et des difficultés que nous avons rencontrées en cours de route. Soyons cependant réalistes, notre travail vient seulement de commencer. Nous voilà arrivés au terme de la première étape avec

la création de l'Organisation mondiale du commerce, et je tiens à en souligner l'importance. Il nous faut maintenant nous investir dans cette institution en y mettant toute l'énergie nécessaire pour franchir le seuil du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'établissement de l'Organisation mondiale du commerce est l'expression de nouvelles réalités dans les relations économiques et politiques entre les nations. Le système commercial n'est plus l'apanage d'un petit nombre de pays puissants. Tout au long des sept années de négociations de l'Uruguay Round, nous avons assisté à une évolution des rôles des principaux acteurs. Plus important, les pays en développement et les «économies en transition» ont réclamé et obtenu une place égale à la table des négociations. Négociateurs tenaces, ils ont insisté pour qu'on réponde à leurs besoins et se sont montrés enclins à assumer une plus grande part des responsabilités.

Personne ne peut prévoir les implications des changements auxquels nous avons assisté. Pour ma part, je suis sûr d'une chose : le système multilatéral est en train de changer d'habit. De plus en plus, ce que nous partageons prend le dessus sur ce qui nous divise, et cette tendance est irrésistible. Pays développés ou en développement, nous sommes des nations qui poursuivons beaucoup d'objectifs identiques. Nous aspirons tous à une vie meilleure grâce à la croissance et à la stabilité des marchés. Et nous demandons que chacun ait les mêmes chances de réaliser ses aspirations, ce pour quoi il nous faut notamment assurer l'accès aux marchés mondiaux. Tout différents que nous soyons du point de vue de la taille et du niveau de développement, nous sommes plus que jamais égaux quant à notre droit de poursuivre ces possibilités.

Voilà qui m'amène à deux conclusions inéluctables à propos du nouveau multilatéralisme. Premièrement, nous devons donner un sens nouveau aux principes du franc-jeu et de l'avantage mutuel. À mesure que convergeront nos intérêts et nos aspirations, la coopération sera la seule voie à suivre. Deuxièmement, nous devons redoubler d'efforts pour nous défaire une fois pour toutes de l'unilatéralisme et du protectionnisme. Jamais auparavant la politique «d'égoïsme sacré» n'a-t-elle été aussi dépassée; jamais auparavant le recours unilatéral au seul poids économique pour s'imposer face aux plus petits ou aux plus faibles n'a-t-il été plus inacceptable aux yeux de la communauté internationale. Grâce à l'Organisation mondiale du commerce, nous disposons d'un puissant nouvel instrument qui nous permet de nous distancer du passé et de prendre une nouvelle direction.

L'Organisation mondiale du commerce constitue sans conteste un atout très prometteur pour la réalisation de telles possibilités. Même si elle ne peut résoudre tous les problèmes du monde, elle sera invitée à s'attaquer aux politiques commerciales du futur,

soit à des questions comme le rapport entre le commerce international et l'environnement, la politique de concurrence, l'investissement et les normes du travail.

Il importera, toutefois, d'aborder ces nouvelles questions d'une manière qui soit compatible avec le champ de compétence et le mandat de l'Organisation mondiale du commerce. Bien que celle-ci ait un rôle à jouer, il y a des limites à ce que l'on devrait en attendre. Ce qu'il est important de souligner, c'est qu'il n'appartient pas à l'Organisation mondiale du commerce de décider à elle seule des politiques dans les domaines de l'environnement, du travail et du bien-être social. Mais l'Organisation pourra nous aider à explorer la possibilité d'un nouvel organisme - ou d'un nouveau mandat pour les organismes existants - permettant l'examen international de ces difficiles questions. De cette façon, les objectifs internationaux en matière de commerce et d'environnement, de travail et de bien-être social pourront être poursuivis de façon coopérative et parallèle.

Dans certains domaines, le travail a déjà commencé. Dans le dossier du commerce et de l'environnement, nous approuverons, pour l'Organisation mondiale du commerce, un programme de travail élargi qui renforcera nos efforts au GATT en faisant progresser les questions actuellement examinées et en leur intégrant les nouvelles dimensions générées par les accords de l'Uruguay Round. Le Canada contribuera activement à ces discussions. Nous consulterons étroitement les experts du commerce et de l'environnement. Nous comptons sur le maintien de la bonne volonté et de l'esprit de coopération qui ont caractérisé ces discussions.

La communauté internationale doit trouver d'urgence des réponses aux problèmes qui nous touchent tous, par exemple, la dégradation de l'environnement à l'échelle planétaire. Le Canada sera toujours là pour travailler à des solutions qui conviennent à tous. Reste que les questions concernant le commerce et l'environnement et les problèmes que pose l'interaction des politiques commerciales et sociales doivent être résolus par consentement mutuel, sans quoi tous nos efforts seront vains. La réponse ne réside pas dans les sanctions commerciales prises pour imposer des normes de conduite. Nous ne devons pas permettre que l'Organisation mondiale du commerce se laisse entraîner dans ce genre d'entreprises malavisées.

Le risque de recours protectionnistes abusifs plane toujours dans l'ombre. La mondialisation des échanges crée inéluctablement des contre-pressions en faveur de la protection ou de l'harmonisation des pratiques en vigueur dans d'autres secteurs d'intervention. Ainsi, en examinant les nouveaux enjeux, nous devons prendre garde de nous laisser séduire par l'argument selon lequel une approche différente, par exemple, quant à la protection de l'environnement, constitue une pratique commerciale déloyale

justifiant la prise de sanctions sous une forme ou une autre. Les nouveaux enjeux sont de nature à susciter un nouveau protectionnisme.

Nous devons plutôt envisager ces questions dans la perspective des règles que nous avons négociées, et non pas comme une occasion de revenir en arrière ou de nous ménager des échappatoires. Si l'harmonisation s'avère souhaitable dans certains domaines, il nous faut la négocier au sein de l'instance appropriée. Le succès que nous avons obtenu dans le cadre de ce cycle de négociations en nous entendant sur ce qui était «non négociable» montre bien ce que la communauté internationale peut accomplir quand la volonté est présente. En revanche, laisser l'Organisation mondiale du commerce devenir la proie de groupes d'intérêt étroits qui favorisent en priorité le recours aux sanctions commerciales pour forcer les nations à se conformer aux politiques des autres reviendrait à abandonner certains des gains les plus fondamentaux que nous avons réalisés.

La réunion de Marrakech marque la fin officielle de l'Uruguay Round. Non sans difficulté, nous avons fait beaucoup de chemin depuis la première réunion à Punta del Este, en 1986. Nos travaux cette semaine nous rapprocheront d'un cran de la réalisation de notre objectif déclaré, qui est de renforcer le commerce international et, ainsi, d'améliorer les conditions économiques dans le monde.

Nous pouvons être fiers d'avoir fait de ce qui n'était qu'un espoir, une réalité pour environ 120 pays. Mes félicitations vont à tous ici présents.

J'ai en outre l'honneur d'exprimer les remerciements du gouvernement du Canada à Sa Majesté le roi Hassan II pour son intérêt personnel envers cette conférence ministérielle, au gouvernement du Maroc pour son appui et son organisation de la réunion, et au peuple du Maroc pour son généreux accueil.

Je vous remercie, Monsieur le Président.